

## **RALLYE « BRIE DE MEAUX » : 6 façons de faire pour s'adapter au cahier des charges de l'AOP**

Suite à la publication au Journal Officiel Européen du cahier des charges de l'AOP Brie de Meaux, le 2 juillet 2020, tous les éleveurs volontaires ont signé et renvoyé leur déclaration d'identification. Dès lors, il leur faudra mettre en œuvre les mesures contractualisées, notamment sur l'alimentation des vaches laitières.

Du 3 au 10 novembre 2020, un rallye est organisé avec **6 points** d'étapes, sur chaque département de la zone AOP. Ce sera l'occasion pour les éleveurs de découvrir différentes façon de s'adapter au cahier des charges et d'échanger avec les producteurs et les experts autour des modalités de respect du cahier des charges.



### Témoignage de Benoît GOURDON, animateur de l'UNION INTERPROFESSIONNELLE de Défense, de Gestion et de Contrôle du BRIE DE MEAUX et du BRIE DE MELUN

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) fromagère Brie de Meaux fête cette année **ses 40 ans**. Quarante ans que les producteurs de lait, les collecteurs, les fabricants et les affineurs de la zone Brie de Meaux travaillent ensemble de concert afin de produire du lait, fabriquer et affiner ce fromage reconnu, selon un savoir-faire indéniable de la part de tous les opérateurs de la filière. En effet, le Brie de Meaux ne serait pas ce qu'il est sans l'implication de ses éleveurs, qui mettent tout leur cœur à produire un lait de qualité et sans la technicité de ses fabricants et de ses affineurs.

Une Appellation d'Origine Protégée (AOP) est un produit vivant en perpétuelle évolution, le cahier des charges qui la définit doit donc également savoir évoluer. Ces modifications marquent un réel tournant pour l'AOP Brie de Meaux.

L'application des nouvelles conditions de production, de fabrication et d'affinage renforcée, depuis le 22 juillet 2020 s'accompagne en effet d'un renforcement du lien au terroir de l'AOP mais également d'un lien entre les différents opérateurs de la filière.

Le nouveau cahier des charges permet ainsi de définir plus clairement les savoir-faire de chacun des acteurs et tout particulièrement des producteurs de lait, tout en améliorant indéniablement la qualité du produit.

Des nouvelles conditions d'élevage ont été consignées ou précisées. Une des particularités vient du fait des deux itinéraires au choix concernant l'alimentation des vaches laitières : le système pâturant (avec les 20 ares par vache) et le système dérogatoire (avec les betteraves et les légumineuses). Grâce à l'interdiction d'aliments contestés pour les troupeaux, aux process précisés et à la traçabilité renforcée, ce nouveau cahier des charges est en parfaite adéquation avec les attentes sociétales du moment.

Cette évolution nécessaire n'est pas sans conséquence et engendre quelques bouleversements chez tous les opérateurs de la filière et notamment les éleveurs habilités. C'est pourquoi, depuis plusieurs années maintenant des outils d'aides ont été mis à la disposition des producteurs de lait Brie de Meaux (ex : réunions informatives, outil de diagnostic et formations organisées par les chambres d'agriculture sur ce sujet, création et distribution d'un classeur « AOP », mise en place d'une Foire Aux Questions sur le site internet de l'ODG, etc...) afin de vous accompagner le mieux possible dans cette transition.

Outre la mise en application du cahier des charges Brie de Meaux, les conditions climatiques actuelles et de ces dernières années ont également des conséquences sur le respect de celui-ci. Soyez assuré que l'ODG se mobilise collectivement à son niveau et se bat afin d'accompagner tous ses opérateurs dans cette épreuve.

## Carte des 6 points d'étapes du rallye « Brie de Meaux »



Voici quelques témoignages des exploitations nous accueillant pour ce rallye :

### 10 Novembre à 10h00, à Thonnance-les-Moulins (52)

Témoignage de Jean-Philippe BAY, agriculteur au GAEC DE L'HAZELLE

Exploitation spécialisée en lait, en **SYSTEME PATURAGE**, avec une référence de 780 000 L et un troupeau de 95 vaches laitières.

#### ⚡ Quelles modifications avez-vous apporté pour sécuriser votre système fourrager ?

« Nous avons augmenté la sole en cultures fourragères, avec notamment de la luzerne, mais cette année nous n'avons pas fait plus de stocks. La sole au maïs a également augmenté depuis plusieurs années. Notre objectif est de faire des stocks le plus tôt possible, avec des récoltes précoces dans de bonnes conditions. »

#### ⚡ Et au niveau du pâturage, avez-vous dû adapter vos pratiques ?

« Nous n'avons pas eu de changement cette année, mais pour l'année prochaine, nous envisageons de clôturer des parcelles qui étaient jusqu'alors uniquement fauchées. Cela nous permettra d'avoir des surfaces supplémentaires à pâturer après avoir fait une première coupe. »

#### ⚡ Envisagez-vous d'autres évolutions sur le système fourrager dans les années à venir ?

« Nous réfléchissons à l'implantation de méteil d'automne, avec des mélanges qui seraient faits avec de la semence fermière pour limiter le coût, mais également une association Ray grass Trèfle. L'objectif ce serait d'avoir quelque chose qui repousse au printemps, ce qui permettrait en cas de mauvaises conditions pour planter autre chose d'avoir tout de même du stock à récolter. Ces fourrages seraient destinés aux vaches ou aux génisses en fonction du stade d'exploitation. »

### 10 Novembre à 14h00, à Effincourt (52)

Par Camille FERRY, conseillère à la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne

GAEC de la Coumière à Effincourt, Exploitation spécialisée en lait avec 3 millions de litres de référence en **SYSTEME COPRODUITS**.

Les bâtiments récents et fonctionnels sont pensés de façon à limiter l'impact climatique (ventilation, rideaux). Ils permettent également la conduite en deux lots distincts pour l'alimentation des vaches laitières. Depuis plusieurs années, l'implantation de luzerne et de prairies temporaires permettent de nourrir le troupeau, de même que du maïs grain humide issu de l'exploitation. Le troupeau à haute valeur génétique et haut potentiel reçoit une alimentation diversifiée à base d'ensilage de maïs, d'herbe et de luzerne.

Sur un secteur à faible potentiel et avec les aléas climatiques à répétitions, les associés se posent des questions sur la sécurisation de leur système fourrager. Aujourd'hui la SFP représente 50 % de la SAU de l'exploitation. Demain, quels autres moyens peuvent être mis en place pour sécuriser davantage le système fourrager ?

Vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous le 10 novembre !

### 3 Novembre à 14h00, à Voué (10)

Par Joël PARADIS, conseiller chez ALYSE

#### **MAINTENIR UN SYSTEME SIMPLE ET EFFICACE**

L'exploitation de DERAMOND Jean Pierre est située en Champagne Crayeuse et produit 720 000 l. L'objectif est de maximiser l'efficacité de la main d'œuvre (un couple et une salariée à mi-temps) avec une conduite simple du troupeau, tout en portant une attention particulière à la qualité du lait, malgré un bâtiment ancien.

Sur les 91 ha de SAU, superficie modeste pour le secteur, 33.5 ha sont consacrés à la SFP. La production de betteraves assure une partie de l'approvisionnement en pulpes, complétée par de l'achat. L'irrigation sécurise une partie de la production fourragère. Les fourrages imposés dans le « système dérogatoire » sont déjà présents dans la ration : 55 % de maïs ensilage, 17 % de luzerne (ensilage ou foin), 23 % de pulpe, 5 % de paille. Le tourteau de colza est le correcteur prépondérant depuis 10 ans (4.5 kg /VL). La difficulté risque d'être de le trouver tracé sur la zone cette année. Depuis 20 ans, une dizaine d'hectares de luzerne sont cultivés pour l'atelier laitier, d'autres surfaces sont destinées à la déshydratation. L'intérêt est l'apport de fibres et protéines (économie d'environ 1 kg équivalent tourteau de soja). L'application du cahier des charges va seulement nécessiter des aménagements mineurs tels que la suppression de l'urée et autoconsommer le kilo de céréale auparavant acheté.

### 9 Novembre, à 14 h à La Chapelle Sous Orbais (51)

Par Evelyne GRIMAL, conseillère à la Chambre d'Agriculture de la Marne

EARL Willy CURFS et GAEC des Petits Bouleaux, 2 élevages qui ont choisi le système pâturant

L'un a 2 robots et 125 vaches, l'autre a une salle de traite 2x8 postes et 100 vaches. Leur système fourrager incluait historiquement quelques ares par vache de pâturage et les 2 éleveurs avaient déjà introduit plus d'herbe dans leurs rations (RG-TV chez l'un, luzerne chez l'autre) dans le but de coller au cahier des charges. Pour l'un et l'autre, les 2 systèmes étaient possibles. Ils ont finalement opté pour le système pâturant et ont géré en 2020 leur 1<sup>ère</sup> année de pâturage à 20 ares/VL.

« Au moins autant de lait que le printemps précédent »

« Des animaux en meilleure forme »

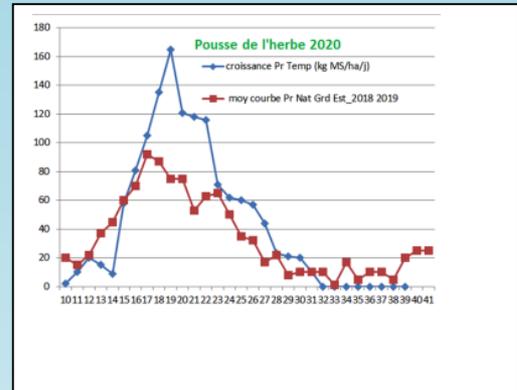
« Moins de travail dans le bâtiment »... « mais il faut gérer les pâtures »

« Moins de passages au robot »

« On tâtonne pour trouver le bon rythme, la bonne rotation et la quantité à mettre à l'auge »

« Paillason à partir de mi-juillet »

Techniquement, économiquement, humainement, les points positifs et les moins positifs, ils vous raconteront tout sur ce choix de système le 9 novembre !



### 5 novembre à 14h, à Favières (77)

Par Alain TONNELLIER, conseiller lait à la chambre d'agriculture de région île de France

Compagnie fermière Benjamin et Edmond DE ROTHSCHILD, exploitation spécialisée en lait avec atelier de transformation fromagère.

Exploitation équipée de 5 robots de traite produisant 2 300 000 litres de lait transformés en totalité sur place notamment en bries de Meaux et de Melun AOP fermiers.

L'Alimentation est à base d'ensilage de maïs, de pulpe de betterave et d'ensilage d'herbe (graminées et légumineuse) complété de foin de luzerne, produits sur la ferme.

L'objectif est de mettre en place une culture de pois protéagineux et de luzerne pour réduire l'utilisation du soja.

Le but est d'augmenter l'autonomie fourragère d'exploitation, avec pourquoi pas la mise en place d'inter-cultures destinées aux animaux pour pallier les déficits liés aux aléas climatiques pour arriver à une maîtrise totale de la chaîne de production laitière.

04 Novembre à 10h00, à l'Earl de la Croix Castel à Resson (55)

Témoignage de Philippe COLLIN, éleveur laitier

Exploitation de 257 ha de SAU dont 102 ha de SFP dont 4 ha de betteraves fourragères - 72 vaches laitières à 10 000 litres - 1 robot de traite - 2 Unités de Main d'Œuvre

✚ Pourquoi avoir introduit la betterave dans votre système fourrager ?

« Assez septique au départ, j'ai participé aux travaux du groupe de réflexion Betterave et système fourrager du Sud Meusien et cette réflexion de groupe ainsi que les visites d'exploitations ayant toujours gardé ou réintroduit la betterave dans leur système alimentaire m'a convaincu. De plus, les aléas climatiques récurrents conduisant à une baisse importante des rendements en maïs ensilage me poussent à diversifier mes cultures fourragères en allongeant la période de végétation automnale. Sur nos terres, la betterave fournit + d'UFL par ha que du maïs ensilage !

Enfin, ayant choisi le système sans pâture par rapport au cahier des charges Brie de Meaux, je suis ainsi autonome pendant moitié de l'année vis-à-vis des 2 kg de MS de betteraves. »

✚ Qu'avez-vous observé avec l'introduction de la betterave dans la ration des vaches traites ?

« Les vaches adorent la betterave, elles accourent à l'auge ! Au bout d'un mois de distribution l'augmentation des taux nous a fait gagner 10 Euros aux Milles litres tout en conservant un haut niveau de production ! Pour cet hiver 2020/2021 nous observerons l'effet sur la santé des vaches, la betterave étant associée au maïs, à l'ensilage d'herbe et à la fibre et l'azote de l'enrubannage de luzerne. Quand le climat le permet, nous démarrons partiellement l'arrachage au 15 Septembre afin d'allonger la période de distribution aux vaches. »

✚ Quelles évolutions et adaptations avez-vous ou allez-vous mener ?

« Nous avons investi en CUMA dans un semoir d'occasion afin de gagner en souplesse d'organisation des semis. L'auto construction d'un crible nous permet d'épierrer et nettoyer les betteraves. Nous progressons chaque année dans notre surveillance et notre réactivité face aux insectes prédateurs.

La récolte est réalisée par l'entreprise Andrieux de Chermisey ( 88 ) qui présentera son matériel lors de la journée portes ouvertes du 04/11/2020 »

Ce rallye est organisé conjointement par les Chambres d'agriculture de la Marne, de la Haute-Marne et de la Région Ile-de-France, ALYSE, l'Union Laitière de la Meuse et l'Union Interprofessionnelle du Brie de Meaux et de Melun et avec le soutien des laiteries et celui financier de la région Grand-Est et des Agences de l'Eau. A la fin de chaque rencontre, une dégustation de Brie de Meaux vous sera proposée.

Pour plus d'informations ou si vous souhaitez vous inscrire, vous pouvez contacter :

Votre conseiller élevage ou Jennifer MOREAU, conseillère élevage à la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne, 06.24.26.28.46 ou [jmoreau@haute-marne.chambagri.fr](mailto:jmoreau@haute-marne.chambagri.fr)

Alain TONNELIER conseiller lait à la chambre d'agriculture de région île de France 0686499618 ou [alain.tonnellier@idf.chambagri.fr](mailto:alain.tonnellier@idf.chambagri.fr)